PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU NEUF SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le NEUF SEPTEMBRE,
A 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 27 août 2025,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,
Éric MILLET, Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné mandat à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Cécile THOMAS, Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Il soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Convention avec Ingénierie Départementale 79 pour le diagnostic et les préconisations de sécurisation de la RD 174 pour la traversée de Fonvérines et la rue du Four Banal à Cerzeau
- Demande de subvention auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du contrat ambition pour les travaux de sécurité sur la RD 8 au Clatreau
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le développement d'une filière d'approvisionnement en plaquette bocagère locale pour la chaufferie à bois déchiqueté
- Demande de subvention auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité pour la création de la liaison cyclable
- Acquisition de terrain à Jaunay
- Tarifs des frais de garde des animaux errants à la fourrière
- Convention de mise à disposition des arceaux, abris et consignes fermées pour le stationnement vélo, avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Tableaux des effectifs : suppression du poste d'adjoint technique et augmentation d'heures du poste d'adjoint administratif

- Augmentations et modifications de crédit
- Présentation de rapports d'activité
- Questions diverses

ꕥꕥꕥ

1. **<u>CONVENTION AVEC INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE 79 POUR LE DIAGNOSTIC ET LES PRÉCONISATIONS DE SÉCURISATION DE LA RD 174 POUR LA TRAVERSÉE DE FONVÉRINES ET LA RUE DU FOUR BANAL À CERZEAU (délibération n° 2025-09-01)</u>**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le désir de sécuriser la traversée de Fonvérines sur la route départementale n° 174, suite aux remarques des administrés sur la vitesse excessive, et la rue du Four Banal à Cerzeau, pour les usagers ? qu'ils soient motorisés ou non.

Il pourrait être envisagé la mise en place de priorités à droite puisque les stops ne sont malheureusement pas toujours respectés, ou un rétrécissement végétalisé de la voie, sachant qu'il faut travailler sur ce projet avec les agriculteurs.

Pour mettre en œuvre les orientations d'aménagement, il propose de solliciter ID79 afin de réaliser un état des lieux et des préconisations au travers des missions suivantes :
- Prise de relevés sur site et réalisation de profils en travers,
- Diagnostic des désordres constatés en corrélation avec l'environnement immédiat,
- Préconisation d'aménagement, sur la base de schémas explicatifs/de principe,
- Estimation du coût des travaux et des frais connexes au projet,
- Elaboration d'un plan de financement.

Le montant de la mission s'élève à 2 100 €, soit 7 jours de 300 €.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :
- De conventionner avec ID79 pour la sécurisation de la RD 174 concernant la traversée de Fonvérines et la rue du Four Banal à Cerzeau, pour un coût de 2 100 €
- De réaliser les travaux de voirie nécessaires à la sécurisation de la route départementale n° 174 pour la traversée de Fonvérines et la rue du Four Banal à Cerzeau,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention.

ꕥꕥꕥ

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES AU TITRE DU CONTRAT AMBITION POUR LES TRAVAUX DE SÉCURITÉ

Monsieur le maire propose de voir ce sujet lors d'une prochaine séance puisque la commune n'a pas reçu tous les éléments nécessaires pour prendre une décision.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE LOIRE-BRETAGNE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTE BOCAGÈRE LOCALE POUR LA CHAUFFERIE À BOIS DÉCHIQUETÉ (délibération n° 2025-09-02)

Afin d'approvisionner la chaudière à bois déchiquetée, la commune a sollicité PROM'HAIES afin d'apporter les services suivants :

- Accompagnement à l'exploitation des haies avec la description et l'estimation de cubages des haies avant exploitation pour obtenir des références locales de productivité par type de haies et l'accompagnement des agriculteurs aux premiers chantiers d'exploitation, le choix des haies et le marquage de la coupe et le suivi du chantier d'exploitation
- Les études techniques, le marché public et l'accompagnement avec la réunion de présentation et d'échanges avec les agriculteurs volontaires, le pilotage, la réunion de travail et l'échange, l'aide à la définition des conditions d'approvisionnement en bois et à l'organisation des acteurs, l'élément de rédaction et relecture de la convention entre la commune et l'agriculteur fournisseur, l'estimation du prix d'achat équitable, la rédaction d'un cahier des charges communal de gestion durable et le contrôle du respect du cahier des charges de gestion durable par les agriculteurs
- L'intervention dans le cadre d'un évènement avec la présentation aux habitants de la démarche communale, les principes de bonne gestion durable des haies, de l'intérêt de l'exploitation et de la distinction avec une destruction

Le coût de la prestation est de 5 155 €, auquel il faut ajouter le coût de l'adhésion à PROM'HAIE de 50 €.

Monsieur le maire propose de solliciter l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du programme re-sources à hauteur de 80 % de 5 155 €.

Il précise que trois exploitations sont intéressées pour l'année prochaine sachant que pour cet hiver, il faudra s'approvisionner chez un prestataire pour continuer la période de rodage de la chaudière.

Monsieur Bertrand QUINTARD interroge sur la pérennité de l'approvisionnement sur la commune.

Monsieur le maire répond qu'il y aura du renouvellement puisque la coupe ne se fera pas sur le même lieu d'une année sur l'autre afin de permettre la repousse.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De solliciter l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre du programme re-sources à hauteur de 80 % de 5 155 € représentant le devis de PROM'HAIE pour l'accompagnement à l'exploitation des haies, les études techniques, le marché public, l'accompagnement et l'intervention dans le cadre d'un évènement,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS MOBILITÉ POUR LA CRÉATION DE LA LIAISON CYCLABLE (délibération n° 2025-09-03)

Monsieur le maire rappelle le projet de liaison cyclable à partir de la Pièce du Chêne jusqu'à la rue du Four Banal à Cerzeau, en passant par le bourg d'Azay et Mons.

Par décision en date du 6 mai dernier le conseil municipal souhaitait solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité par un montant de 5 278,14 € et le fonds vert pour un montant de 7 389,89 €.

Après vérification, il n'est pas possible d'obtenir une aide du fonds verts, donc Monsieur le maire propose de solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le circuit de la liaison cyclable se décompose en deux trajets définis par le schéma directeur, à savoir de la Pièce du Chêne jusqu'à la rue du Prieuré dans le bourg d'Azay, pour un montant de travaux estimé à 7 944,57 € HT, puis de la rue du Platane dans le bourg d'Azay à la rue du Four Banal à Cerzeau, pour un coût estimé à 6 422,71 €.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité pour le premier circuit de liaison cyclable de la Pièce du Chêne jusqu'à la rue du Prieuré au bourg d'Azay, représentant 50 % du montant des travaux, soit 3 972,29 €,
- De solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité pour le second circuit de la rue du Platane au bourg d'Azay jusqu'à la rue du Four Banal à Cerzeau, représentant 50 % du montant des travaux, soit 3 211,36 €,

- Autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subventions.

ꕥ

5. ACQUISITION DE TERRAIN À JAUNAY (délibération n° 2025-09-04)

Suite au projet de vente de la propriété située au 29 rue des Quatre Vents à Jaunay, un bornage est nécessaire pour diviser la parcelle cadastrée section AM n° 39 sise à Jaunay afin de permettre le passage d'entrée à la parcelle vendue. Or, il y a un poteau électrique sur cette parcelle. C'est pourquoi, Monsieur le maire propose d'acquérir une bande de terrain afin que ce poteau électrique soit sur le terrain communal. De ce fait, il faut prévoir un droit de passage pour accéder à la parcelle vendue.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 320 sise à Jaunay, sur laquelle est implanté le poteau électrique à 1 €,
- De prendre en charge les frais notariés correspondants,
- D'autoriser le droit de passage sur cette parcelle pour accéder aux parcelles cadastrées section AM n° 319 et 40,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'acte notarié.

ꕥ

6. TARIFS DE FRAIS DE GARDE DES ANIMAUX ERRANTS À LA FOURRIÈRE (délibération n° 2025-09-05)

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 6 mai dernier concernant les tarifs de garde des animaux errants, pour la fourrière communale, à savoir 50 € pour la mise en fourrière et 10 € par jour de séjour en fourrière. Il faut également prévoir de facturer le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune, la totalité des frais d'identification, l'ensemble des frais en cas de dommage à un tiers et tout le matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou sa capture.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide les tarifs suivants pour la garde des animaux errants :

- Mise en fourrière : 50 €
- Frais de séjour : 10 € par jour
- Remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune
- Remboursement de la totalité des frais d'identification
- Remboursement de l'ensemble des frais en cas de dommage à un tiers
- Remboursement de tout le matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou sa capture

ꕥ

7. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ARCEAUX, ABRIS ET CONSIGNES FERMÉES POUR LE STATIONNEMENT VÉLO, AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE (délibération n° 2025-09-06)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 24 juin dernier, concernant le projet de convention de mise à disposition des arceaux, abris et consignes fermées pour le stationnement vélo, avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre, et fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par équipement mis à disposition à 25 €, soit un total annuel pour deux abris et deux consignes fermées, à 100 €.

Il précise qu'il a été installé deux abris sur la commune d'Azay-le-Brûlé, le premier sur l'aire de co-voiturage le long de la route départementale n° 611 et le second à Cerzeau au niveau du foyer rural.

Lors du bureau de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, il a été proposé d'harmoniser la redevance sur l'ensemble des communes et d'appliquer la gratuité.

Le conseil municipal, par un vote unanime :

- Valide la convention de partenariat pour l'équipement de stationnement pour vélo sur le territoire Haut Val de Sèvre tel que présenté par Monsieur le maire,
- Fixe la gratuité pour la redevance d'occupation du domaine public pour les équipements installés,
- Autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention.

8. TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET AUGMENTATION D'HEURES DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (délibération n° 2025-09-07)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, qu'à la suite de la démission de l'agent d'entretien des locaux communaux, le ménage du foyer rural et des ateliers communaux est assuré par une entreprise et celui de la mairie par une nouvelle agente à raison de 4 heures par semaine, alors que le poste du précédent agent était de 14 heures par semaine. Une création de poste a donc eu lieu pour 4 heures par semaine et il convient désormais de supprimer le poste d'adjoint technique de 14 heures par semaine. Le comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, en date du 1er juillet 2025 et en date du 2 septembre 2025 a émis un avis défavorable à l'unanimité du collège personnel, sachant le collège employeur s'est abstenu.

En ce qui concerne le service administratif, suite à une réorganisation après le diagnostic réalisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale

des Deux-Sèvres, le comité social technique a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'augmentation du temps de travail de l'assistante de gestion administrative, comptable et état-civil, de 28 h par semaine à un temps complet.

Par conséquent, le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique de 14 heures par semaine pour le ménage des locaux du foyer rural et des ateliers communaux,
- D'augmenter le temps de travail du poste d'assistance de gestion administrative, comptable et état-civil, de 28 heures par semaine à 35 heures, soit un temps complet à compter du 1er octobre 2025.

9. AUGMENTATIONS ET MODIFICATIONS DE CRÉDITS (délibération n° 2025-09-08)

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en investissement, il est nécessaire de prévoir des crédits pour la mise en place du poteau incendie à Montapeine, la sécurisation de Fonvérines et Cerzeau, l'achat d'un tracteur et les travaux en régie. Quant au fonctionnement, il faut prévoir les crédits pour les écritures d'amortissement ainsi que quelques ajustements de crédits.

En ce qui concerne le tracteur, pour l'instant, la commune a reçu 6 propositions qu'il faudra étudier. Monsieur Éric MILLET informe qu'il faudra penser à vérifier le poids du tracteur puisqu'il est principalement destiné au broyage.

En ce qui concerne les travaux en régie, Monsieur le maire informe l'assemblée que ces derniers représentent plus de 1 100 heures pour l'année 2025, en plus des récurrents. Il convient donc de féliciter les agents techniques.

Par conséquent, le conseil municipal, par un vote unanime, décide les augmentations et modifications de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
21538	Poteau incendie	4 000	024	Vente bacs à plante	500
231	ID79 voirie sécurisatio	2 100	28158/040	Amortissement mat.tec	200
212/040	Travaux en régie	8 100	28184/040	Amort.mat.bureau	300
2131/040	Travaux en régie	6 000	28188/040	Amort.autres immob	500
2157	Tracteur	96 000	1641	Emprunt	114 700
		116 200			116 200

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
60632	Fournitures équipemer	2 300	72/042	Travaux en régie	14 100
611	Prom'haies	5 600			
61551	Entretien mat.roulant	2 800			
61558	Entretien autres biens	300			
6218	Personnel intérim	1 400			
625	Rbt frais formation	400			
65888	Autres charges	200			
681/042	Amortissement	1 000			
7391111	Dégrèvem.jeunes agri	100			
		14 100			14 100

10. PRÉSENTATION DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2024 du Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT) et précise qu'il reste à la disposition sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisi de plusieurs déclarations d'aliéner :

- Un terrain bâti, par Madame BATONNIER Maryline, sis à Jaunay, cadastré section AM n° 40, d'une superficie de 924 m^2, situé en zone UC du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur BARREAU Jean-Claude, sis à Cerzeau, cadastré section AV n° 213, d'une superficie de 1 021 m^2, situé en zone UC du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

11.2 PLANTATION DE HAIE

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de plantation d'une haie au Clatreau sur le chemin rural n° 46 continu aux parcelles cadastrées section ZC n° 66 à 71 avec la Fédération Nationale des Chasseurs et l'association Nhaie'mrod, qui en assurent le financement après l'adhésion de la commune à l'association Nhaie'mrod pour un coût de 10 €.

11.3 ÉLECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire informe l'assemblée des dates pour les prochaines élections municipales, à savoir les 15 et 22 mars 2026.

11.4 HAIES NON ENTRETENUES

Monsieur Pierre ABRIAT informe qu'une haie avec des ronces le long d'une parcelle de terrain avec une habitation rue du Mareuil à Fonvérines, n'est pas entretenue, et les ronces retombent sur la voie publique.

Monsieur le maire précise qu'un premier courrier a été adressé à l'administré et qu'une mise en demeure suivra si le nécessaire n'est pas fait.

11.5 DATES À RETENIR

Monsieur le maire rappelle les dates suivantes :

- 29 septembre 2025 à 18 heures : retour d'Hémis sur la stratégie patrimoine
- 14 octobre 2025 : réunion plénière
- 4 novembre 2025 : conseil municipal

11.6 AIDES AUX JEUNES D'AZAY

Madame Virginie FAVIER présente deux dossiers d'Aide aux Jeunes d'Azay, qu'elle a validé, à savoir :

- Une jeune étudiante en 1ère année vétérinaire en Espagne, pour financer ses stages en clinique vétérinaire
- Un jeune étudiant à l'UFR lettres et langues de Poitiers pour un départ en Erasmus à Londres dans le cadre de ses études, pour financer son logement.

Elle a refusé un dossier pour l'achat d'un véhicule car le jeune avait un travail rémunéré ou percevait une indemnité de chômage.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Délibérations n° 2025-09-01 à 2025-09-08

Le maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON